

Commentaires et remarques sur les critiques envers la SHFR

Gabrielle Dussault (6865), gra
Société d'Histoire des Filles du Roy

À la suite de la parution en 2018 du mémoire de maîtrise en sciences cliniques et biomédicales de Sophie Desportes intitulé *La contribution démographique et génétique des Filles du roi à la population québécoise contemporaine*, deux textes ont attiré notre attention :

- article de Daniel Fortier paru dans la revue *L'Ancêtre*, vol.45, n° 327, été 2019, intitulé *Filles du roi – Bis et rebis*.
- allocution de Louise Lainesse, en décembre 2015, dans le cadre du colloque *Usages publics du passé dans les francophonies nord-américaines*, intitulée : *De Filles du Roy à « Mères de la Nation » : le discours entourant le 350^e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en 2013*. L'allocution a été publiée dans CEFAN, *Faire son temps Usages publics du passé dans les francophonies nord-américaines*, sous la direction de Martin Pâquet et Serge Dupuis, PUL, 2018.

La contribution démographique et génétique des Filles du roi à la population québécoise contemporaine (2018) de Sophie Desportes

Les résultats de l'étude montrent, entre autres, que :

- Les 2/3 des cinq millions d'individus répertoriés dans Balsac sont des descendants des Filles du Roy. L'analyse s'est faite à partir des généalogies descendantes de 727 Filles du Roy jusqu'à la population totale du Québec de 1960.
- À partir de l'ensemble des individus mariés au Québec en 1960, 63 048 généalogies ascendantes ont été réalisées et plus des 3/4 des Filles du Roy apparaissent entre 1 000 et 20 000 fois dans ces lignées.
- 73% des Filles du Roy qui ont eu des descendants jusqu'à la période contemporaine ont transmis leur ADNmt (par la lignée matrilineaire).

La conclusion de Sophie Desportes est *qu'une petite poignée de femmes a contribué d'une façon tout à fait remarquable à la population québécoise contemporaine*.

Filles du roi – Bis et rebis (2019) de Daniel Fortier

Dans son article, l'auteur doute de la validité du corpus de 63 048 généalogies ascendantes utilisées par Sophie Desportes dans son mémoire. Il se demande si les mariages retenus sont un échantillon représentatif de l'ensemble des mariages du Québec.

Pourtant, en page 2 de son mémoire, Sophie Desportes spécifie bien que les 63 048 individus représentent l'ensemble des individus mariés au Québec en 1960.

Daniel Fortier écrit aussi que l'Institut de la statistique du Québec rapporte 36 211 mariages pour l'année en question et que le corpus utilisé correspond à 31 524 couples. Il craint que les mariages contenus dans le fichier Balsac ait un *fort biais francophone catholique*.

Il faut prendre le portrait pour ce qu'il est. En 1960, le Québec était au début de la révolution tranquille : notre population était très francophone et très catholique¹. Si on se fie à la statistique

¹ C'est en 1960 que Jean-Paul Desbiens publie les *Insolences du frère Untel*, que le Canada autorise la mise en marché de la pilule contraceptive, que Claire Kirkland-Casgrain devient la première femme députée à l'Assemblée législative du Québec, que le premier numéro de la revue *L'Actualité – Ma Paroisse* paraît, que la revue *Commerce* nomme une femme comme

fournie par Daniel Fournier, le corpus engloberait 87% de la population. Doit-on vérifier auprès d'un actuaire si cet échantillon est statistiquement significatif et représentatif de l'ensemble des individus mariés au Québec en 1960? La réponse est non.

Il termine son article en évoquant l'inconfort éventuel des générations futures, issues de l'immigration, parce qu'elles se sentiraient exclues si on fait *une place trop prépondérante au caractère 'Nouvelle-France' au détriment d'un espace généalogique plus inclusif* » Comme cette critique vient du mémoire de Louise Lainesse, nous y reviendrons plus loin.

De Filles du Roy à « Mères de la nation » : le discours entourant le 350^e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en 2013 (2015) de Louise Lainesse

Dans son allocution, Louise Lainesse rapporte qu'une *commémoration rend la mémoire visible sur la scène publique et transforme les éléments tirés du passé en lieux de mémoire*. Elle ajoute que, pour être un lieu de mémoire, la trace du passé doit être investie de sens pour qu'on puisse s'y identifier. Elle rappelle les mots de l'historienne Claire Dolan : *ce n'est pas l'événement dans sa réalité matérielle qui sert l'identité mais la représentation que l'on s'en fait*.

Louise Lainesse cherche ensuite le sens qui a été donné à la commémoration de l'arrivée des Filles du Roy en 2013. Elle conclut que *le discours entourant ces commémorations comporte certains mythes*. Par distorsion de la réalité, la SHFR aurait créé trois mythes.

1. La première distorsion concerne le fait que nous nommons les Filles du Roy ***les mères de la nation***. Cette dénomination suggérerait que nous estimons qu'il n'y avait rien avant les Filles du Roy, que nous occultons toutes les femmes venues avant 1663.

Notre histoire est ainsi faite : les Filles du Roy sont arrivées sur une courte période, en grand nombre, et elles ont été dépêchées en renfort parce que la colonie risquait de fermer par défaut de population, malgré les efforts des devancières.

Avant 1700, les femmes fondatrices venues de France se dénombrent ainsi : 44,4% de devancières, arrivées pendant 90 ans, et 55,6% de Filles du Roy, arrivées sur 11 ans.

La SHFR ne nie pas l'existence et l'importance des devancières : elle veut simplement célébrer des femmes qui ont permis à la colonie de survivre. C'est pourquoi nous les nommons *les Mères de la nation*. Écrire sur Champlain ne fait pas d'ombre à Maisonneuve; célébrer les unes n'occulte pas les autres. D'autres associations, sociétés, regroupements ou individus se font un devoir de mettre en lumière l'apport des Marie Rollet, Ozanne Achon, etc.

De plus, ce sont les Filles du Roy qu'il fallait réhabiliter. Les devancières n'ont pas été malmenées dans leur réputation. N'est-ce pas une réaction attendue, un juste retour du balancier? Nous partions d'un préjugé si ancré dans les croyances populaires qu'il a fallu plaider avec conviction la cause des Filles du Roy.

2. Le mythe du Québécois « de souche », qui parle français, qui a des ancêtres qui sont venus de France à l'époque de la Nouvelle-France. Tout en reconnaissant que le code génétique des Québécois est encore à prédominance française du fait qu'à l'origine, c'est un petit nombre d'individus français qui sont arrivés comme colons en Nouvelle-France, Louise Lainesse dit que le multiculturalisme de plus en plus présent dans notre société nous éloigne peu à peu du Québécois « pur laine ». Mettre l'accent sur nos origines françaises éclipse tout autre immigrant, venu d'ailleurs. Et que dire, par exemple, des unilingues anglais, des Canadiens autres que

personnalité du mois, que la CTCC (Confédération des travailleurs catholiques du Canada) devient la CSN (Confédération des syndicats nationaux), etc.

Québécois et des Américains qui ont parmi leurs ancêtres une Fille du Roy : comment peuvent-ils composer avec l'appellation *Québécois de souche*?

C'est bien mal connaître la SHFR de croire que nous sommes fermées aux immigrants.

Nous accueillons avec grand intérêt toute personne venue d'ailleurs qui a le goût de connaître le Québec et son histoire, tous ceux qui nous sollicitent de l'extérieur, ceux qui sont curieux de connaître les racines françaises de leurs ancêtres. Ils sont nombreux, d'Europe, des États-Unis, du Canada anglais, à s'arrêter, par exemple, au kiosque de la SHFR lors de fêtes à saveur historique.

Nous avons dans nos rangs des jumelées originaires de France, d'Acadie, des États-Unis, d'Ontario, etc.

Et que dire de ceux qui, à l'évidence, n'ont aucun lien avec les Filles du Roy mais qui s'y intéressent dans le but de mieux connaître leur pays d'adoption.

Il y a ceux qui ont immigré en apportant avec eux leur arbre généalogique et qui sont heureux de nous en parler. Nous partageons alors la même fierté de pouvoir parler de nos origines.

Il y a ceux avec qui il est intéressant de comparer le mode de transmission des patronymes et des matronymes, les Espagnols, les Russes, etc.

Il y a ceux qu'on accueille aux archives nationales et à qui on a organisé une visite guidée et personnalisée.

Tous des gens qui ne sont pas des « pur laine » et que nous rencontrons avec bonheur.

3. Le mythe de la pureté des origines : la SHFR cherche à *les réhabiliter et à faire en sorte que les Québécois soient fiers de leurs origines en attribuant de nobles valeurs* aux Filles du Roy, **ces nobles valeurs étant leur courage, leur vaillance et leur résistance**. Nous en aurions fait des héroïnes : en preuve, le thème des fêtes

de la Nouvelle-France de 2013 : *les héroïnes de la Nouvelle-France*.

Les écrits qui nous sont parvenus de l'époque de la Nouvelle-France sont avarés de commentaires au sujet des sentiments, de l'histoire intime et personnelle, des peurs et des espoirs des gens de l'époque. Nous connaissons la Nouvelle-France par des écrits officiels, des actes notariés, des ordonnances. Les historiens ne s'entendent pas à savoir si les Filles du Roy ont été forcées de venir ou si elles l'ont fait librement. Peu importe, elles sont venues, elles ont fait preuve de résilience et elles ont permis à la jeune colonie de survivre.

Il reste que certaines situations, certains sentiments sont universels et qu'il est possible d'induire par observation du présent ce que nos lointains ancêtres ont pu vivre. Ainsi, personne ne contestera la peur, l'angoisse et l'horreur vécus par les colons lors du Massacre de Lachine en 1689.

L'immigration moderne et celle des Filles du Roy s'apparentent : la recherche de la sécurité, du mieux-être, la peur de l'inconnu, l'incertitude face à l'avenir. Nous nous souvenons d'une soirée magique où le XVII^e et le XXI^e siècles se sont rencontrés, le 8 mars 2017, à la Maison de la culture Mercier, sous la présidence d'honneur de Nicole O'Bomsawin, Québécoise d'origine abénakise, sur le thème « J'arrive à Montréal » avec des témoignages d'une Amérindienne, de 3 Filles du Roy arrivées à Montréal avant 1673 (Jeanne Villain, Anne Pelletier dit Passavant et Marguerite Leclerc), d'une Québécoise d'origine mexicaine arrivée en 1986 et d'une Québécoise d'origine camerounaise arrivée en 2006. Les jumelées, Filles du Roy du XVII^e siècle et les Québécoises immigrées du XXI^e siècle ont raconté leur histoire, avec les mêmes mots, exprimant un vécu comparable, des sentiments partagés de fierté pour leur accomplissement et pour avoir surmonté les difficultés. Elles partageaient la même histoire : les inquiétudes

devant l'inconnu, l'entraide, le dur labeur, la persévérance et leur fierté d'avoir réussi.

Lionel Groulx (1878-1967) dessine un portrait saisissant de ses parents². On parle ici de gens qui ont vécu à la fin du 19^e siècle. Ses mots auraient pu être ceux décrivant la vie des Filles du Roy, deux siècles plus tôt : [...] *nous étions élevé dans le culte du courage[...] je ne les ai jamais vu abattus, découragés devant l'épreuve, la tâche trop lourde[...] Notre mère boulangeait, cousait, tricotait, tissait, blanchissait. Elle faisait tous nos habits, en tissait au métier une bonne part... elle tressait nos chapeaux de paille, plissait nos souliers de bœuf, entretenait son jardin, fabriquait son savon, voyait à la basse-cour, trayait les vaches, et les jours de presse, elle trouvait encore le temps d'aller donner un coup de main aux travaux des champs [...].*

Oui, nos ancêtres femmes, Filles du Roy, ont été courageuses, vaillantes et résistantes.

La SHFR n'a pas créé des mythes. Elle a décrit la situation des Filles du Roy de façon réaliste en prenant exemple de situations comparables et en s'appuyant sur le caractère universel de certains sentiments. L'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France s'est ainsi méritée d'être inscrite au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : gabydussault@gmail.com.

² Musée de la Neufve France, 24 novembre 2020, www.facebook.com/musee.delaneufvefrance/posts/4677576602283395/.